

A l'attention des parlementaires

Copie à Madame la Ministre des sports, Roxana Maracineanu
Copie à Denis Massegia, Président du CNOSF

Paris, le 07 janvier 2019

Objet : Évolutions législatives liées à la nouvelle gouvernance du sport

Propositions de 15 fédérations affinitaires et multisports sur les évolutions législatives en faveur de la pratique physique et sportive du plus grand nombre

Mesdames les parlementaires, députées et sénatrices,
Messieurs les parlementaires, députés et sénateurs,

Tout d'abord nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

A l'heure où la mise en place d'une agence du sport français se dessine dans le cadre d'une nouvelle organisation du sport, les fédérations affinitaires et multisports représentant plus de trois millions de pratiquant.e.s et dont l'histoire remonte à plus d'un siècle, veulent vous alerter sur **la nécessaire reconnaissance à égalité de la diversité des acteurs qui composent le mouvement sportif**. C'est une garantie essentielle pour **développer durablement l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives**.

Nombreuses sont les expériences attestant de la complémentarité des politiques fédérales, et de la capacité spécifique de nos fédérations affinitaires et multisports, à répondre dans la proximité à des besoins souvent non couverts par les fédérations unisport qu'il s'agisse de l'accès au sport dans les quartiers populaires, les zones rurales, les lieux de travail, ou encore le milieu carcéral.

Dans une coopération de qualité avec les collectivités territoriales et les associations d'autres secteurs, elles ont développé un savoir-faire unique en matière de pratiques partagées entre valides et personnes en situation de handicap, de sport santé, de pratiques familiales, de mixité femme/homme, d'accueil des migrants, d'innovations sociales, de compétitions éducatives ou encore d'organisation de journées multi-activités gratuites, etc.

Un certain nombre de nos fédérations vous ont interpellés sur l'évolution de la gouvernance du sport en appui sur nos analyses propres et en particulier sur la mise sous tutelle de nos fédérations par les fédérations actuellement délégataires. Il est aujourd'hui anormal que les associations affiliées à nos fédérations ne soient pas considérées à égalité avec les autres fédérations olympiques et/ou délégataires.

Dans ce courrier, nous souhaitons de manière collective et solidaire nous centrer sur les évolutions législatives, et attirer votre attention sur deux articles en particulier du code du sport, faisant référence à la licence sportive et à la délégation.

Article L131- 6 à propos de la licence sportive

Cet article prévoit que les statuts des fédérations sportives peuvent imposer *“que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive”*. Si nous partageons la nécessité de favoriser le développement du sport fédéré, ces dispositions se sont traduites dans les faits par l'obligation édictée par certaines fédérations que tous les adhérent.e.s d'une association soient licenciés dans cette même fédération. Un adhérent d'un club affilié à plusieurs fédérations se trouve alors contraint de prendre une licence dans une fédération au sein de laquelle il n'a pas choisi de pratiquer. Cela constitue une atteinte à la liberté associative.

Aussi, nous proposons de modifier l'article 131-6 comme suit avec un ajout en gras : *“Les statuts des fédérations sportives **agréées** peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive. **En cas d'affiliation multiple pour la même discipline, les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence uniquement dans la ou les fédération(s) où ils ont choisi de pratiquer cette discipline**”*.

Articles L 131-15 à propos de la délégation

Dans cet article, la délégation actuellement accordée par discipline à des fédérations relève de l'organisation *“des compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux”* et des *“sélections correspondantes”* ; de l'élaboration d'un *“projet de performance fédérale”*, et de l'inscription *“sur la liste des sportifs de hauts niveaux”*.

A ce jour, seules les fédérations unisport peuvent bénéficier d'une délégation. En appui **sur la proposition de Loi du député Sébastien Nadot**, nous proposons de créer une délégation pour les fédérations affinitaires et multisports afin de leur reconnaître et permettre l'exercice d' *“une mission de service public ayant pour objet d'organiser, de former, de réglementer et de certifier des parcours ayant pour finalité l'accessibilité à la pratique physique et sportive pour toutes et tous ainsi que l'engagement citoyen, l'insertion sociale et professionnelle ou la santé par le sport”*. Cette nouvelle délégation renforcerait notre capacité d'agir au plus près des besoins de la population, contribuerait au développement de la vie associative et sportive, et à l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives.

Par ailleurs, **le rapport "Gouvernance du sport"** préconise pages 117 de modifier cet article L 131-15 afin d'élargir la délégation actuelle aux questions de formation entrant dans le champ d'application de l'article L 212-1 du code du sport relatif à la l'encadrement professionnel mais également bénévole, comme précisé dans une nouvelle rédaction de cet article, page 116. Cela signifie que les diplômes des fédérations affinitaires et multisports, qui sont seulement agréées et n'ont pas reçu délégation de l'État, pourraient dépendre des fédérations délégataires. Pourtant, depuis toujours nos fédérations ont attesté de leurs

compétences spécifiques dans le domaine de la formation, pour les bénévoles comme pour les salariés, et à répondre à des besoins spécifiques de la population, tout en garantissant la sécurité des pratiquant.e.s, des plus jeunes aux plus âgés et quelque soit leur niveau de pratique.

Si toutefois aucune délégation n'était accordée à nos fédérations et en appui sur les arguments ci-dessus, **nous demandons que la délégation actuelle ne soit pas élargie sur le terrain de la formation.**

A travers nos propositions, nous voulons insister sur le fait que la mise sous tutelle de nos fédérations par d'autres fédérations serait un coup porté à **la démocratie** et en particulier à **l'article L 131-7** permettant aux fédérations agréées la liberté d'adaptation des règles, **à la richesse de la culture sportive de notre pays, et plus largement à la lutte contre les inégalités** en matière d'accès aux activités physiques et sportives.

Nous comptons sur vous pour nous soutenir dans notre mobilisation en faveur du développement du sport pour le plus grand nombre.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur ces enjeux.

Nous vous adressons nos sincères salutations.



FF ASPTT

FF des Clubs Omnisports

FF des Clubs de la Défense

FF EPGV



FF Retraite Sportive FF Sport Adapté

FF Sports Pour Tous

FF Sport en Entreprise

FF Sport Travailleuse

FN Sport en Milieu Rural



FSCF

UNS Léo Lagrange

FSGT

UFOLEP



Contacts



Alain Valentin, Président
01 43 90 64 90
avalentin@asptt.com
www.asptt.com



Gérard Perreau-Bezouille, Président
01 42 53 00 05
ffco@ffco.org
www.ffco.org



Yves Glaz, Président
01 79 86 34 89
contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr



Patricia Morel, Présidente
01 41 72 26 00
presidente@ffepgv.fr
www.ffepgv.fr



Françoise Bouvier, Présidente
01 53 09 00 00
union.sportive@leolagrange.org
www.esprit-sportif.org



Gérard Deshayes, Président
04 76 53 09 80
accueil@federetraitesportive.fr
www.ffrs-retraite-sportive.org



Marc Truffaut, Président
01 41 72 26 00
marct51@aol.com
www.ffsa.asso.fr



Betty Charlier, Présidente
01 41 67 50 70
presidente@sportspourtous.org
www.sportspourtous.org



Didier Besseyre, Président
01 56 64 02 10
secretariat@ffse.fr
www.ffse.fr



Georges Mojesick, Président
01 30 07 70 70
f-f-s-t@wanadoo.fr
www.ffst-multisports.com



Brigitte Linder, Présidente
09 72 29 09 72
contact@fnsmr.org
www.fnsmr.org



Christian Babonneau, Président
01 43 38 50 57
direction@fscf.asso.fr
www.fscf.asso.fr



Emmanuelle Bonnet Oulaldj
Gérard Dizet, Co-Présidents
0149422323
direction@fsgt.org
www.fsgt.org



Arnaud Jean, Président
01 43 58 97 65
ichusseau.laligue@ufolep-usep.fr
www.ufolep.org